



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Toulouse, le 23 juillet 2026

La directrice départementale des
territoires de la Haute-Garonne,

à

Monsieur le Directeur
Airbus Opérations SAS
Saint-Martin-du-Touch
316 route de Bayonne
BP M6513
31000 TOULOUSE

Objet : Levée de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 9 avril 2025
Société Airbus Opérations – Saint-Martin-du-Touch

Un arrêté préfectoral portant mise en demeure a été pris le 9 avril 2025 à l'encontre de votre société pour l'installation que vous exploitez sur la commune de Toulouse site Saint-Martin-du-Touch.

Cet arrêté vous demandait de respecter l'arrêté ministériel du 20 juin 2023 en établissant et en transmettant à l'inspection des installations classées la liste des substances PFAS utilisées, produites, traitées ou rejetées par votre installation, ainsi que des substances PFAS produites par dégradation.

Dans son rapport du 10 juillet 2026, l'inspection des installations classées a constaté que vous mettez régulièrement à jour la liste en fonction des nouvelles connaissances (retours des fournisseurs, évolutions réglementaires, analyses complémentaires). À ce jour, la liste comporte 47 substances présentes dans 285 références produits.

En conséquence, l'arrêté préfectoral de mise en demeure précité est levé.

Copie transmise à :
Inspection des installations classées (DREAL)

Service environnement, eau et forêt
Pôle procédures environnementales
Affaire suivie par :
Mél : [@haute-garonne.gouv.fr](mailto: @haute-garonne.gouv.fr)
Cité administrative Lemareshquier – 1 place Emile Blouin CS 60004
31952 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 61 10
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

Signé par Julie PUAU, Cheffe du pôle
procédures environnementales, le 23/07/2026 à
TOULOUSE CEDEX 9

Pour le préfet et par délégation,
Le Subdélégué du préfet départemental
Julie PUAU
Pôle Procédures Environnementales

Signature numérique